

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

FACTURE N° 2020144

N/REF : 6/01/2022 16H25 C:024883 I:33477
V/REF : INT5415679
V/Email reçu le Jeudi 06/01/2022 à 16H25

**Syndicat de copropriété 51
Jean Jaures c/o Nexity Gren
21 avenue Felix Viallet
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 51 JEAN JAURES
51 COURS JEAN JAURES
38000 GRENOBLE

Grenoble, le 11 Février 2022

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N51 JEAN JAURES - PARTIES COMMUNES - CONTACTER M.ADDE POUR ACCES
06 21 05 78 61

MOTIF : INTERVENIR POUR : - URGENT FUITE OU REFOULEMENT RELEVÉ DES INFOS POUR
TRAVAUX

Donneur d'ordre : M. N. BOUVIER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite d'eau dans les parties communes à l'intérieur de
l'immeuble.

LE 07/01/2022 A 12H15
INTERVENTION DEPUIS LES PARTIES COMMUNES
FUITE D'EAU SUR EVACUATION EN FONTE GROS DIAMETRE ENCASTREE SOUS
BATIMENT
FUITE EN JONCTION DES EVACUATIONS FONTE
POUR REPARATION, PREVOIR LE DEBLAIEMENT AUTOUR DES CANALISATIONS POUR
REPRISE DE LA PORTION FUYARDE

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait
nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de
distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques,
réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de
la présence d'eau.
Ainsi, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions / déplacements que nous
arrivons à déterminer l'origine exacte de la fuite.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	25,58		25,58
2,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 07/01	1	60,02		120,04
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT		
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	35,24		35,24
TOTAL H.T.					180,86
T.V.A. a 10,00%					18,08
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>198,94</u>

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN